

COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU

du Mercredi 20 septembre 2023 à 18h00

COMPTE-RENDU

Immeuble Helvétique
Salle du Conseil – 3^{ème} étage

Etaient présents : M. Daniel FRECHET Président, MM.Aldo MARCUCCILLI, Philippe CHATRE, Lucien MURZI, Eric LACROIX, Timothée CRIONAY Vice-présidents, MM.Laurent BELUZE, Romain BOST, Mme Laurence BOYER, MM.Robert CLEVENOT, Didier DEMARCHELIER, Christian DUPUIS, Jacky GENESTE, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Etaient absents avec excuses : Mme Fabienne STALARS Vice-Présidente, MM.Sébastien ALLIER, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, MM. David DOZANCE, Marcel FERAILLE, David GIANONE, Mmes Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, MM.Gilbert GRATALOUP, Pascal NERON, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

1) Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2022

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir prendre connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Contributions GEMA des EPCI 2023

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir fixer les montants de la contribution 2023 des membres de Roannaise de l'eau comme suit :

CONTRIBUTION 2023	CCFE	COPLER	COR	CBC RIVE DROITE	CBC RIVE GAUCHE	RA RIVE DROITE	RA RIVE GAUCHE
FONCTIONNEMENT	12 921,29 €	84 116,07 €	84 246,76 €	7 039,90 €	21 571,60 €	101 552,03 €	320 443,79 €
INVESTISSEMENT	6 370,59 €	0,00 €	21 272,20 €	0,00 €	4 420,00 €	24 989,15 €	0,00 €
TOTAL	19 291,88 €	84 116,07 €	105 518,96 €	7 039,90 €	25 991,60 €	126 541,18 €	320 443,79 €

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Facturation des redevances assainissement pour le compte de la commune de Chérier

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la convention de mandat pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif avec la commune de Chérier ;
- préciser que la durée de cette convention est fixée à 6ans, renouvelable une fois pour la même durée ;
- préciser que les prestations de Roannaise de l'eau pour le compte de la commune de Chérier ne donneront pas lieu à rémunération tant que d'autres communes ne demanderont pas à bénéficier des mêmes prestations ;
- indiquer que Roannaise de l'eau percevra de l'Agence de l'eau la rémunération prévue pour la collecte et le reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte ;

ADOpte A L'UNANIMITE

4) Adhésion des Communautés de communes de Marcigny et Loire Forez Agglomération au titre de la compétence GEMA au 1^{er} janvier 2024

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accepter la demande d'adhésion de la communauté de communes de Marcigny à Roannaise de l'eau pour les compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- de préciser que cette adhésion portera sur les bassins versants de l'Urbise, Arçon et Arcel (rive gauche de la Loire)
- accepter la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Loire Forez à Roannaise de l'eau pour les compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- de préciser que cette adhésion portera sur le bassin versant de l'Aix ;
- de préciser que ces adhésions interviendront au 1er janvier 2024 ;
- demander la modification des statuts de Roannaise de l'Eau aux Préfets de la Loire et du Rhône.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) Extension périmètre d'adhésion au titre de la compétence GEMAPI de la Communauté de communes de Forez Est

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'extension du périmètre d'adhésion au titre des compétences GEMAPI de la communauté de communes de Forez Est à Roannaise de l'eau pour le territoire des communes de Nervieux et Mizérieux compris dans les bassins versants de l'Aix, des Gouttes Moutouse, de Sac, de Trenne, Chavaret et du Rioux et de fixer au 1er janvier 2024 la date d'effet de cette extension de périmètre d'adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

6) Transfert de la compétence assainissement par Roannais Agglomération au 1^{er} juillet 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le transfert de Roannais Agglomération à Roannaise de l'eau de la compétence assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire et de fixer au 1^{er} juillet 2025 la date d'effet de ce transfert de compétence.

ADOpte A L'UNANIMITE

7) Délocalisation de la séance du Comité Syndical du 18 octobre 2023

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver que la séance du Comité Syndical prévue le mercredi 18 octobre 2023 se tiendra dans la salle des fêtes de La Chênaie à Notre-Dame-de-Boisset.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fin de la séance : 19h30